



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance régulière tenue le 14 septembre 2015, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 234-2015 pour remplacer le règlement no. 219-2014 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques.

Le règlement numéro 234-2015 peut être consulté à l'Hôtel de ville aux heures régulières de bureau ainsi que sur le site internet www.stukely-sud.com.

Donné à Stukely-Sud, ce 16 septembre 2015.

Louissette Tremblay
Directrice générale et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie avoir publié l'avis public ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site internet de la municipalité, le 16 septembre 2015 entre 9 h et 16 h.

Donné à Stukely-Sud, ce 16 septembre 2015.

Louissette Tremblay
Directrice générale et Secrétaire-trésorière